



# L'info jovicienne

Bulletin municipal n° 2



## Le mot du Maire



Chères Joviciennes, Chers Joviciens,

Le premier trimestre 2021 s'est écoulé et nous ne pouvons que constater que l'année sera, tout comme la précédente, « particulière ».

Je n'ai pu, comme le veut la tradition, vous présenter mes vœux lors du verre de l'amitié. Heureusement, nous avons à notre disposition les outils numériques qui m'ont permis de m'adresser à vous. Néanmoins, je suis conscient qu'ils ne remplacent pas la convivialité d'une rencontre.

C'est pour cette raison que les prochains vœux qui auront lieu en votre présence auront une tout autre saveur. En effet, ils permettront de fêter notre victoire aux élections municipales de mars 2020.

Pour l'heure, la situation sanitaire ne permet pas l'organisation de festivités sur la commune. Il nous faut encore être prudents.

Concernant la vaccination, à ma demande le CCAS a établi en mars / avril une liste des personnes pouvant en bénéficier afin de la transmettre au centre de vaccination de Provins.

Malgré toutes les contraintes liées aux confinements et à la crise sanitaire, l'ensemble des membres de l'équipe municipale travaille au service de la commune. De nombreux dossiers sont en cours d'élaboration dont certains avec l'aide de la Communauté de Communes, du Département et de la Région sans lesquels certains projets ne pourraient aboutir.

Actuellement des études sont lancées et des demandes de subventions sont en cours. Ce travail aboutira à des projets qui amélioreront la vie des joviciens. Nous ne manquerons pas de vous les présenter dès l'instant qu'ils seront finalisés.

Enfin, la finalisation du PLU nous permet de lancer de façon concrète la construction du gymnase et du collège.

Stéphane BACHELET



# Budget

## ■ Qu'est-ce qu'un budget communal ?

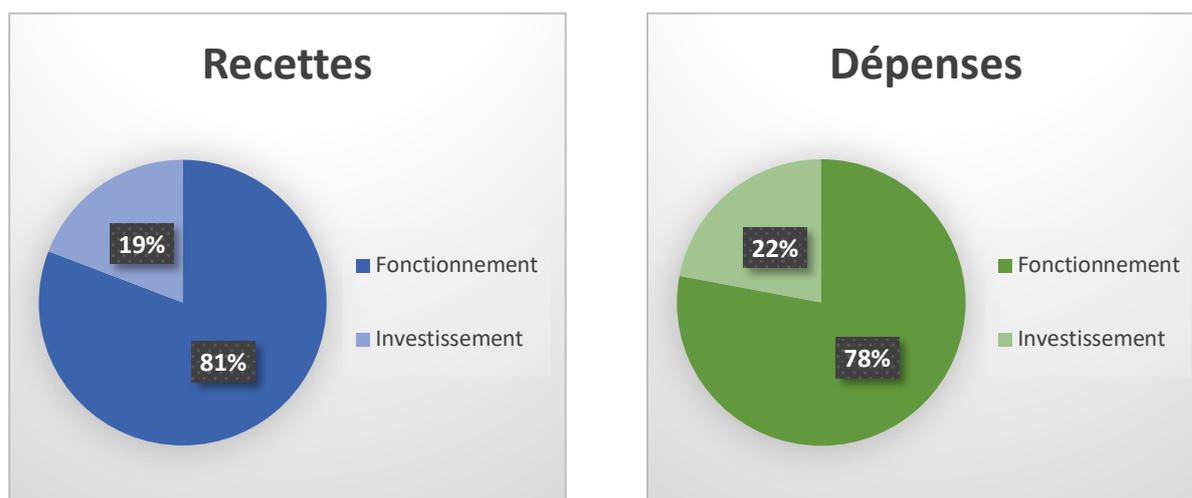
Le budget de la commune c'est ce qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend les dépenses et les recettes courantes qui sont nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

La section d'investissement comprend les grosses opérations dont l'objet est d'améliorer la qualité des équipements municipaux ou d'en créer de nouveaux.

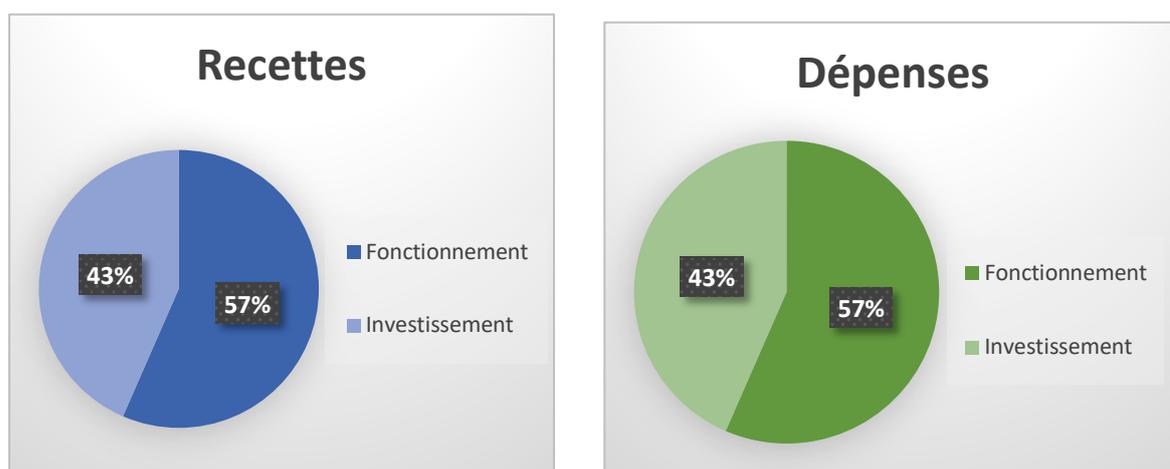
## ■ Budget réalisé 2020

Le budget réalisé est le budget qui recense toutes les dépenses de l'année écoulée.



## ■ Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel est celui qui prévoit les recettes et les dépenses pour l'année qui arrive. Il est élaboré après étude des projets, des devis, contrats de maintenance...



# Urbanisme & Voirie

## ■ PLU



Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de notre commune a été approuvé lors du conseil municipal du 3 février 2021. Il est dorénavant exécutoire.

C'est ce document qui permet de déterminer l'affectation des sols pour chaque terrain présent sur la commune ainsi que les réglementations applicables à la parcelle.

Tous les documents du PLU de la commune sont consultables sur le site Géoportail de l'urbanisme.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

## ■ Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à un permis de construire. Elle est obligatoire pour des travaux modifiant l'aspect extérieur (nouvelles fenêtres, ravalement...), pour l'installation d'un cabanon de jardin, la construction d'une clôture ou d'un mur...

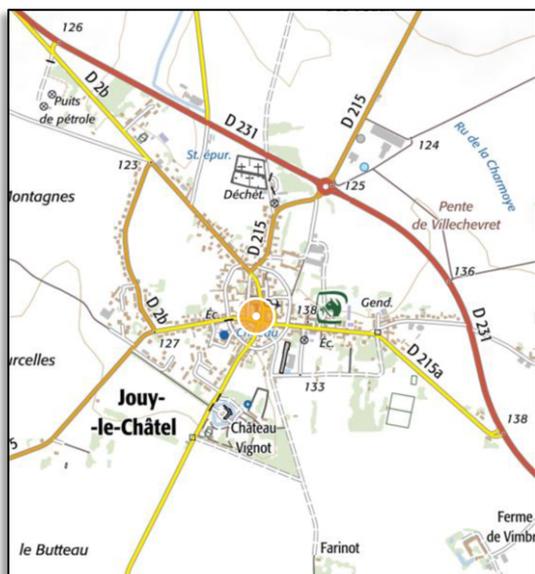
La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur énoncées par le PLU.

Toutes les informations concernant la DP sont disponibles sur le site du service public.

<https://www.service-public.fr>

(Onglets « Particuliers » « Logement » « Autorisation d'Urbanisme »)

## ■ A qui appartient les routes qui traversent notre commune ?



Le réseau routier français est très dense ; il mesure plus de 1 100 000 kilomètres. La gestion de ces routes dépend de leur propriétaire : l'Etat pour les routes nationales, le Département pour les routes départementales ou la Commune pour les routes communales.

Notre village est traversé essentiellement par des routes communales. Néanmoins, beaucoup de routes départementales traversent la commune.

Les routes communales ainsi que leur construction, leur entretien et les travaux sont assurés par la commune.

L'entretien et les travaux des routes départementales (4 321 km en Seine-et-Marne) sont quant à eux assurés par le département ; la commune ne peut donc intervenir sur ces routes.

Ainsi, certains travaux ont été décidés par l'ARD (Agence Routière Départementale). C'est le cas pour les rues de Provins et Claude Gautier et de l'avenue de la Belle Idée où des travaux de réfection de voirie sont programmés en 2022. Nous allons d'ailleurs profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux (électricité, téléphones et fluides) afin de ne plus avoir de câbles aériens dans ces rues. L'enfouissement est subventionné à hauteur de 50 % par le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne).

Pour savoir à qui appartiennent les routes, pensez à visiter le site Géoportail :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/entretien-du-patrimoine-routier>

## L'assainissement collectif

### ■ Les différents types d'assainissement

Il existe deux types d'assainissement : l'assainissement collectif (les eaux usées sont collectées et traitées par le service public d'assainissement) et l'assainissement non collectif (le propriétaire doit s'équiper d'un système individuel ; une fosse septique). Dans tous les cas, les eaux usées doivent être traitées avant un retour à la nature.

### ■ Le tout à l'égout

Le tout à l'égout fait partie de l'assainissement collectif. Si le réseau public existe ou se crée à côté de l'habitation, il est alors obligatoire de s'y raccorder.

Selon qu'il s'agit du réseau unitaire (les eaux usées et pluviales ne sont pas séparées) ou du réseau séparatif (elles sont séparées), le traitement est différent ; en effet, en réseau séparatif, la quantité d'eau à traiter est moindre.

### ■ Le raccordement est-il obligatoire ?

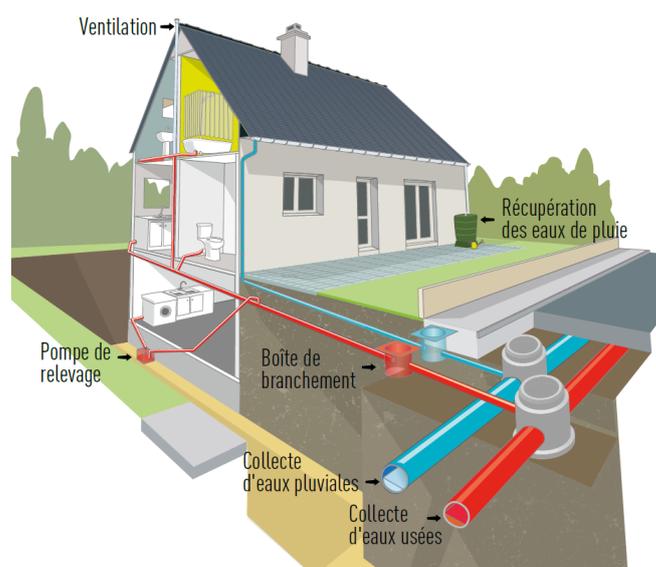
Le Code de la Santé Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales, rendent le raccordement obligatoire dès lors que le réseau passe sous la voie publique.

Lors de l'achat d'un bien, s'il n'est pas raccordé, l'acte notarié le spécifie. Le propriétaire a alors un délai de 2 ans pour effectuer le raccordement.

### ■ Qui paie ?

Les travaux nécessaires pour conduire les eaux usées au réseau public ainsi que les éventuels frais liés à la mise hors service de l'ancienne fosse septique, sont à la charge du propriétaire.

Une taxe de raccordement, d'un montant de 850 €, doit être payée au Trésor Public pour le compte de la commune.



## Réalisations et Projets

### ■ Route de Fontaine Pépin

Début novembre la route menant à Fontaine Pépin, qui était restée plusieurs mois sans goudron, a été refaite. Un accotement large de 1 mètre a été ajouté sur les bas-côtés par nos services techniques.



### ■ Travaux sur le clocher de l'église Saint-Aubin.



Le 21 décembre, une « grue » est venue pour effectuer des réparations d'urgence sur notre église afin de supprimer les fuites du grand clocher et du grand rampant côté sud. Les autres réparations auront lieu ultérieurement.

### ■ Réfection du mur du cimetière

En septembre 2020, l'association Initiatives77 a contacté la commune pour proposer ses services.

Initiatives77 est un organisme dont la mission est de favoriser l'insertion professionnelle par l'accès à l'emploi, à la formation et au logement. Il développe aussi des Ateliers et Chantiers d'Insertion. C'est dans ce cadre qu'il est intervenu sur notre commune afin de rénover l'intégralité du mur de façade de l'ancien cimetière. Les travaux ont été financés par la Communauté de Communes du Provenois.



# Aux urnes, citoyens !



Initialement prévues en mars 2021, les élections départementales et régionales ont été reportées les 20 et 27 juin en raison de la crise sanitaire.

## ■ Pour quelles raisons vote-t-on ?

Les élections régionales sont organisées tous les 6 ans pour élire les conseillers régionaux. En Ile de France, ils sont au nombre de 209. Leur rôle est de veiller à l'aménagement du territoire urbain et rural notamment dans le domaine des lycées, des transports régionaux, de l'apprentissage, du développement économique...

Les élections départementales sont elles aussi organisées tous les 6 ans pour élire les conseillers départementaux qui forment le Conseil Départemental. Au nombre de 46 dans notre département, ils sont élus par canton. Leur rôle est d'agir dans tous les domaines de la vie des Seine-et-Marnais (collèges, routes départementales...).

Au mois de juin, il faudra donc entrer 2 fois dans l'isoloir : une fois pour les régionales et une fois pour les départementales.

## ■ Organisation du bureau de vote et COVID.

En raison de la crise sanitaire et de la nécessité d'avoir 2 bureaux (régionales ET départementales), les élections seront organisées dans la salle des fêtes.

Cette salle étant plus vaste que celle de l'ancienne mairie, les 2 bureaux pourront y être installés tout en respectant les mesures sanitaires de rigueur (aération, distanciation et désinfection). Le port du masque est obligatoire.

**VOTE PAR PROCURATION**  
N'attendez pas la dernière minute pour l'établir !

**LES PIÈCES À FOURNIR SUR PLACE EN PERSONNE**

-  Formulaire à remplir sur place ou sur Internet
-  Votre pièce d'identité

**QUI PEUT ÊTRE MANDATAIRE ?**

-  Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux.
-  Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que vous.
-  Le mandataire doit être prévenu par vos soins car aucun document ne lui est envoyé.



### Le vote par procuration

En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez faire une procuration afin qu'une tierce personne (elle-même inscrite sur la liste électorale de Jouy-le-Châtel) vote pour vous.

Pour cela deux solutions s'offrent à vous :

- Aller en gendarmerie avec votre carte d'identité et effectuer votre démarche en format papier avec un gendarme qui transmettra votre procuration à la Mairie
- Utiliser « Maprocuration » la plateforme dématérialisée. Après avoir fait votre demande en ligne, vous devrez vous rendre à la gendarmerie pour valider votre identité. Dès que la mairie aura validé votre procuration, vous recevrez un mail de confirmation.

# Les règles de bon voisinage

Pour le bien-être de tous, quelques règles essentielles de bon voisinage sont à respecter.

## ■ Stop aux bruits inutiles !

Un arrêté préfectoral datant de septembre 2019 autorise les activités bruyantes des particuliers (jardinage, bricolage) uniquement sur les créneaux horaires suivants :



- De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- De 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 19h00 le samedi ;

- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

## ■ Bien vivre avec les animaux.

### **Déjections canines**

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs ou autres lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention.



### **Nuisances sonores**

Il est rappelé dans le règlement sanitaire départemental, que les propriétaires d'animaux et ceux qui

en ont la garde « sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins ».

Nous saurons compter sur votre bon sens pour ne pas laisser aboyer un chien toute la journée ou toute la nuit mais accepter qu'à la campagne les coqs chantent et les oiseaux pépient !

## ■ Respecter les lieux publics.

Il est rigoureusement interdit de « laisser » sur la voie publique, trottoirs y compris, des déchets quels qu'ils soient (détritus, mégots de cigarettes...).



Prudence avec les masques qui ont vite fait de s'échapper d'une poche lorsque nous y cherchons nos clés ou notre porte-monnaie !

## ■ Au jardin aussi !

### **Jardiner sans brûler.**

Il est interdit de brûler des déchets végétaux dans son jardin que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur individuel.



Notre commune a la chance d'avoir une déchetterie sur son territoire où une benne y est réservée pour les déchets verts.

### **Planter sans dépasser.**

La plantation d'une haie entre deux propriétés doit respecter certaines consignes.

Pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres, la distance à respecter avec la clôture ou le mur de votre voisin est de 50 cm. Pour les arbustes dépassant 2 mètres, il faudra une distance minimale de 2 mètres avec la limite de propriété.

### **Désherber sans polluer.**

L'utilisation de produits à base de glyphosate est interdite depuis 2019.

Méfiance avec les produits phytosanitaires qui sont interdits à moins de 5 m des cours d'eau, puits, fossés, avaloirs, caniveaux...

## Enfance et petite enfance

### ■ Halloween et Noël des enfants



En raison de la Covid, les traditionnels goûters de Noël et d'Halloween n'ont pu avoir lieu. Cependant les enfants des écoles ont tout de même été gâtés.

Nous avons commandé à la boulangerie « Les délices de Jouy » un sachet de bonbons aux couleurs d'Halloween par enfant. Ils ont été distribués à l'école par les enseignants.

Pour Noël, chaque enfant a reçu une botte de Noël chargée de confiseries ainsi qu'un jeu de société. Le Père Noël, préférant se préserver pour le 24 décembre à cause du virus, n'est pas venu. Il a missionné certains élus qui se sont fait un plaisir d'aller distribuer les présents aux enfants directement dans leurs classes. Pour l'occasion, ils étaient accompagnés d'un joli sapin.

### ■ Inscription à l'école



Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2021 sont ouvertes.

L'inscription s'effectue en deux temps : en mairie sans rendez-vous puis à l'école en prenant rendez-vous auprès Mme Génin, la directrice, au 01 62 52 63 46.

La liste des pièces à fournir se trouve sur le site de la commune [https://jouylechatel.fr/fr/Onglets « Enfance et Jeunesse » puis « Ecole »](https://jouylechatel.fr/fr/Onglets%20«%20Enfance%20et%20Jeunesse%20»%20puis%20«%20Ecole%20»).

### ■ Ecole, collège, lycée... qui gère quoi ?



L'organisation et la gestion de l'enseignement dépendent du Ministère chargé de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est ce dernier qui gère le système éducatif (programmes et enseignants) de la maternelle à l'enseignement supérieur.

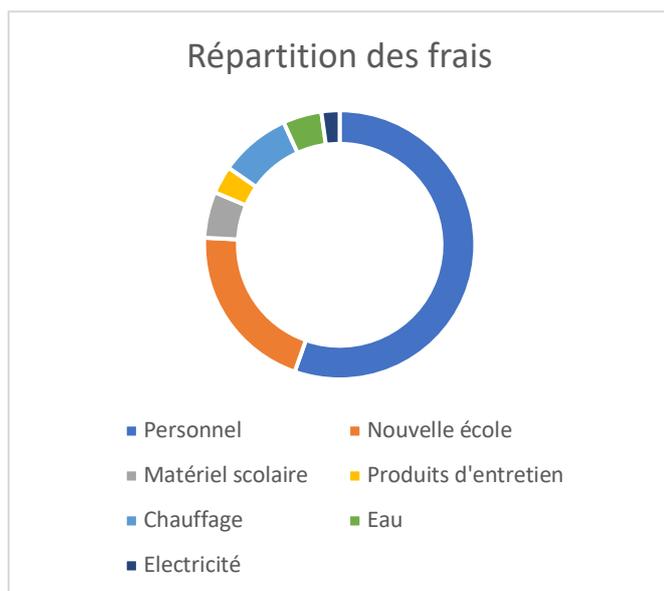
Les communes sont chargées des écoles primaires (maternelle et élémentaire).

Elles sont propriétaires des locaux et en assurent la construction, la rénovation, l'entretien... Elles assurent aussi les dépenses liées à l'équipement (mobilier, matériel informatique...) et au fonctionnement (cahiers, manuels, certaines sorties scolaires...). Tout le personnel non enseignant des écoles est recruté et rémunéré par la commune.

Le conseil départemental est quant à lui chargé de la construction, de la rénovation, des dépenses liées à l'entretien, au fonctionnement et à l'équipement des collèges. Chaque collège reçoit une dotation de fonctionnement et une dotation d'équipement. Le conseil départemental se charge également de l'organisation et du financement du transport scolaire.

Enfin, les lycées d'enseignement général et technologiques mais aussi professionnels, agricoles... sont gérés par les conseils régionaux qui ont les mêmes attributions que les conseils départementaux avec les collèges.

### ■ Combien la commune dépense-t-elle par enfant scolarisé sur son territoire ?



Un enfant scolarisé dans une commune a un coût... plutôt conséquent.

Sur Jouy-le-Châtel, en 2020, les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à 942 euros par enfant. Ces frais comprennent, outre la fourniture des cahiers, manuels..., les charges des personnels des écoles, les frais d'amortissement du nouveau bâtiment, les frais liés au chauffage et à l'électricité, l'eau, les produits d'entretien...

Ces frais doivent être réglés par la commune de résidence à la commune qui accueille l'enfant. Il est ainsi facile de comprendre pourquoi les dérogations pour scolariser un enfant dans une autre commune soient refusées.

## Communication

### ■ Liste d'appels



Une liste d'appels, uniquement détenue par le Maire, est en cours de création afin de pouvoir prévenir par SMS les administrés inscrits d'événements importants qui pourraient les concerner (coupure d'eau ou d'électricité...). Afin de n'alerter que la population concernée par l'événement, les numéros seront classés en fonction du lieu de résidence (bourg ou hameaux).

### ■ Site de la commune



Le site de la commune est en constante évolution. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

<https://jouylechatel.fr/fr/>

Pour toutes remarques sur le contenu, merci de les faire remonter via le mail de la Mairie :

[accueil.jlc@orange.fr](mailto:accueil.jlc@orange.fr)

## Les aides

### ■ Le Centre Communal d'Action Sociale



Dans le courant du mois d'avril, sur demande du Maire, le CCAS a contacté toutes les personnes de plus de 70 ans afin de les sensibiliser à la vaccination et de les inscrire sur le centre de vaccination de Provins ; ce qui représente une cinquantaine de personnes de notre commune.

A ce jour, le calendrier vaccinal proposé par le gouvernement est le suivant :

**Depuis le 25 mars 2021**, toutes les personnes âgées de 70 ans et plus peuvent obtenir des rendez-vous en centre de vaccination pour y recevoir le vaccin Moderna ou Pfizer-BioNtech à partir du samedi 27 mars 2021. Celles qui sont éligibles au vaccin AstraZeneca peuvent être vaccinées chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail).

**Depuis le 12 avril 2021**, les personnes de 55 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) peuvent être vaccinées chez un pharmacien, un infirmier ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) avec le vaccin Vaxzevria (AstraZeneca).

**Depuis le 16 avril 2021**, les personnes de 60 à 69 ans et plus bénéficient de l'extension de la campagne vaccinale par Pfizer et Moderna (en centre de vaccination).

**Le 15 juin 2021**, la cible sera élargie aux autres tranches de la population majeure.

Outre la vaccination, le CCAS pourra prendre contact avec nos aînés lors d'événements majeurs tels que grands froids, canicule...

Pour contacter le CCAS  
Tel : 01.64.01.34.34  
[ccas.jlc@orange.fr](mailto:ccas.jlc@orange.fr)

### ■ La mission locale du Proinois



La Mission Locale située cour des Bénédictins à Provins est un lieu d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Pour bénéficier des services de la Mission Locale, rien de plus simple ; il suffit de contacter l'accueil pour prendre rendez-vous.

Pour contacter la Mission Locale  
1 Cour des Bénédictins à Provins  
Tel : 01 60 67 04 50  
<http://www.milopro.fr>

## La page des associations

Malgré les nombreuses restrictions dues à la crise sanitaire, nos associations sont toujours là. N'hésitez pas à prendre contact avec elles pour être informés du maintien ou non de leurs activités.

### L'association à la Une FNACA

La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) est une association des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle a été fondée en 1958 par la réunion de 3 associations.

C'est la FNACA qui a permis la reconnaissance officielle de la Guerre d'Algérie le 18 octobre 1999. Chaque 19 mars, elle commémore le cessez-le-feu en Algérie.



#### **Amicale des Sapeurs Pompiers**

*Mise en valeur du travail des équipes du centre d'incendie et de secours*

Contact : 01 60 58 60 46

#### **ASAJ**

*Gymnastique*

Contact : cecilerichard@gmx.fr

#### **Association Equestre Jovicienne**

*Soutien logistique pour les cavaliers du poney club des écuries de Jouy*

Contact : 06 45 06 95 68

#### **Association LIAH**

*Soutien à ceux qui ont perdu un être cher*

Contact : 06 12 32 55 69

#### **Club de l'amitié des Joviciens**

*Travaux manuels, jeux de cartes et de société, marche à pied...*

Contact : 01 64 60 62 08

#### **Diam's**

*Twirling bâton et danse*

Contact : 06 47 03 02 24

#### **Entente Sportive Jouy Yvron**

*Football*

Contact : 01 64 00 95 54

#### **Jouy Loisirs**

*Animations : culture, sports, jeux, expositions...*

Contact : 01 64 01 50 31

#### **JSP - Jeunes Sapeurs Pompiers**

*Apprentissage du métier de pompier*

Contact : 06 15 36 67 12

#### **Pique et pique et bouts d'tissus**

*Couture et travaux d'aiguilles*

Contact : 06 99 33 87 34

## Nos commerces et artisans

<p><b>Aux délices de Jouy</b> <b>Boulangerie - Pâtisserie</b> 13 places de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.55.65</p>	<p><b>L'Aveyronnais</b> <b>Tabac - Presse</b> Place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.36.54</p>
<p><b>Sitis Market</b> 8 place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.55.31</p>	<p><b>Fernanda Coiffure</b> 4, rue de Paris 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.50.44</p>
<p><b>La petite beauté</b> <b>Salon d'esthétique</b> 4 rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.51.07.05.59</p>	<p><b>Auto école Plan B</b> 2, rue de Paris 77970 Jouy-le-Châtel 01.75.87.01.39</p>
<p><b>Orpi Immobilier</b> 7, place de l'Eglise 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.31.56</p>	<p><b>ADPC</b> <b>Plomberie - Chauffage</b> 14, place de l'église 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.00.68.01</p>
<p><b>Aux gars de la route</b> <b>Restaurant</b> 2 les Chapelles` 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.58.28</p>	<p><b>Estelle Leclerc</b> <b>Fleuriste</b> 22 route de Nangis 77970 Jouy-le-Châtel 06.22.98.30.90</p>
<p><b>Cyrielle Papillon</b> <b>Photographe</b>  77970 Jouy-le-Châtel <a href="mailto:papillonphotographe@gmail.com">papillonphotographe@gmail.com</a></p>	<p><b>BRARD Maçonnerie</b>  22 route de Nangis 77970 Jouy-le-Châtel 07.78.26.32.19</p>
<p><b>Les paniers de Flo</b> <b>Livraison à domicile de Viande de volaille</b> 3 Villars les demoiselles 77970 Jouy-le-Châtel <a href="mailto:contact@lespaniersdeflo.fr">contact@lespaniersdeflo.fr</a></p>	<p><b>MRCI</b> <b>Maçonnerie, Rénovation, Couverture, intérieur</b> 1 bis rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.89.82.97.09</p>
<p><b>EARL de Lugin</b> <b>Les canards gras de Jouy</b> 12, rue des fermes Fontaine Pépin 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.42.55.42</p>	<p><b>CCTR77</b> <b>Adoucisseurs d'eau</b> 20, rue des Lombards 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.46.53</p>
<p><b>Dejardin Franck</b> <b>Travaux de peinture et vitrerie</b> 5, hameau de Bézion 77970 Jouy-le-Châtel 06.80.15.39.37</p>	<p><b>Poney Club des écuries de Jouy</b> <b>Cours – pension poney et chevaux – tir à l'arc à cheval</b> 38, rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 01.64.01.46.53</p>
<p><b>Conseiller Optimhome Immobilier</b> 20 rue des Lombards 77970 Jouy-le-Châtel 06.66.10.86.72</p>	<p><b>Taxi Nathalie Sebagh</b> <b>Taxi</b> 33, rue de Provins 77970 Jouy-le-Châtel 06.64.84.75.30</p>

<p><b>Nataldebor Transport</b>  <b>Transport de personnes par VTC</b>  33 rue de Provins  77970 Jouy-le-Châtel  06.69.69.12.62</p>	<p><b>ABCF Comptabilité</b>  <b>Comptabilité et Gestion</b>  1 Villebourguignon  77970 Jouy-le-Châtel  01.64.01.50.28</p>
<p><b>C77</b>  <b>Vente et pose de clôture</b>  5 rue de Cormomble  77970 Jouy-le-Châtel  06.32.39.28.76</p>	<p><b>La ferme des Orbies</b>  <b>Vente à la ferme</b>  Route de Nangis  77970 Jouy-le-Châtel</p>

## Commerces ambulants



### O'Chicken

Poulets rôtis et accompagnements  
*Le mercredi soir, le vendredi soir et le dimanche matin.*  
06.64.05.77.13



### La remorque des gourmands

Burgers / frites  
*Le mardi soir*  
06.70.04.97.24



### Pizza Philio

Pizzas au feu de bois  
*Le samedi soir.*  
06.87.89.14.73 / 06.12.79.15.87



### Boucherie

*Le mercredi matin*

## Annuaire de la santé



### Anne-Marie G Philippot

Orthophonistes / Phoniatries

📍 4, rue de la Guillotte  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 6 51 58 48 19

Orthophoniste



### Dr Isabelle BARBAT-AYRAULT

Médecins généralistes

📍 5 bis rue de Paris  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 1 64 01 51 02

Médecin généraliste



### Julien Alexanian Ostéopathe

Ostéopathes / Chiropracteurs /  
Réflexologues

📍 Place di 19 mars 1962  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 6 12 93 19 17

Ostéopathe



### Pharmacie CHAPUIS

Pharmacies

📍 2, rue Claude Gautier  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 1 64 01 50 12

Pharmacie et Parapharmacie, produits vétérinaires



### Dr François-Yves LEGET

Médecins généralistes

📍 5 bis rue de Paris  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 1 64 01 51 02

Médecin généraliste



### Infirmier

Infirmiers / Auxiliaires de vie

📍 12 rue de Provins  
77970 Jouy-le-Châtel

☎ +33 6 07 59 80 10

Infirmier



### Marie et Elsa LANTENOIS

Masseurs-kinésithérapeutes / Rééducation

📍 7, rue du moulin  
77970 Jouy-le-Châtel

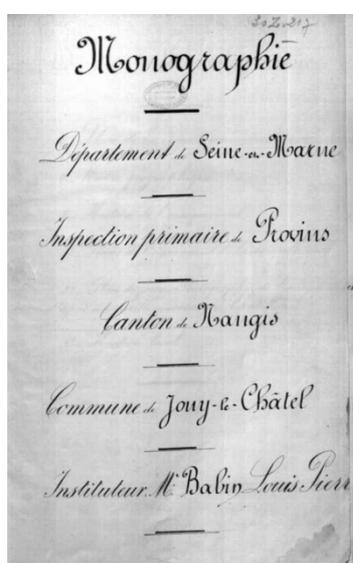
☎ +33 6 25 58 68 73

Kinésithérapeute

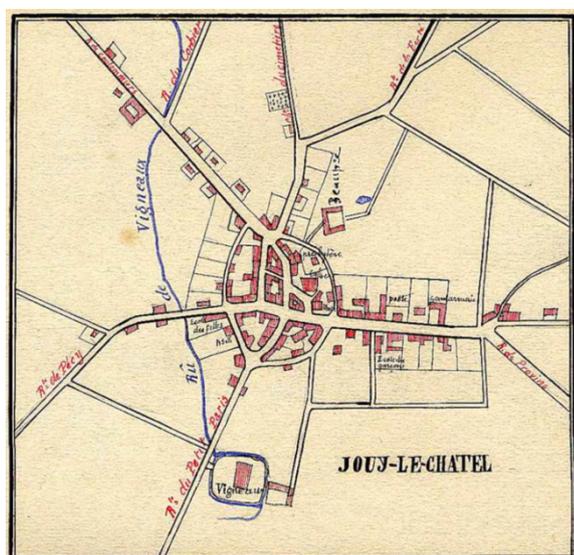
## Un peu d'histoire

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour préparer les expositions universelles de 1889 et 1900, le Ministère de l'Instruction publique demande aux instituteurs de réaliser une étude détaillée de leur commune.

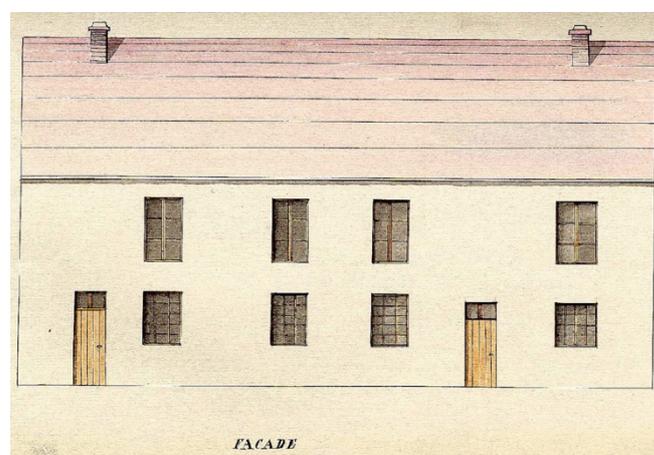
Il existe une monographie de Jouy-le-Châtel, écrite par l'instituteur Louis Pierre Babin et qui est conservée aux Archives départementales de Seine-et-Marne.



Cette monographie présente un plan de la commune, la situation géographique mais aussi l'histoire locale.



Outre une partie sur l'histoire de la Seigneurie du Petit Paris, on y apprend qu'avant 1675 il n'y avait pas d'enseignement ; l'instruction était probablement tenue par un habitant « un peu moins illettré » que ses concitoyens. Lorsque le temps ne permettait pas les travaux des champs, les enfants se rendaient, sans distinction d'âge ni de sexe mais contre une petite rétribution, chez le « Maître d'école » qui leur apprenait quelques notions du savoir lire, écrire et compter.



La description de l'école faite par M. Babin ainsi que les dessins, nous laissent à penser qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, la classe se faisait dans l'ancienne mairie, là où, au Moyen âge se tenaient la prison et le prétoire.

Ce bâtiment est celui qui se trouve place du 19 mai 1962 et connue sous le nom d' « Ancienne Mairie ».

Vous avez envie d'en apprendre un peu plus sur cette monographie de 88 pages ?

Rendez-vous sur le site des Archives départementales :

<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/archives-en-ligne>

## Recettes, trucs et astuces

### ■ Vous avez des restes de poulet ?

#### Ingrédients :

- Une béchamel
- Des restes de poulet
- 3 œufs durs
- Une petite boîte de champignons de Paris
- Du fromage à pâte cuite (Tomme, Conté...)
- Sel, poivre et piment doux

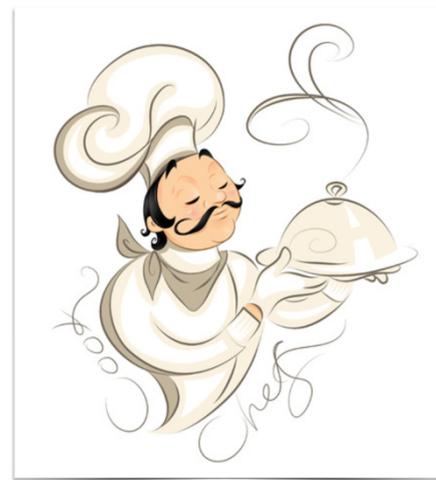
Préparer une sauce béchamel.

Couper tous les ingrédients et les mélanger avec la béchamel.

Placer dans un plat à gratin et recouvrir avec le fromage râpé.

Mettre au four 15 à 20 minutes, thermostat 8.

Délicieux... accompagné d'une salade verte !



### ■ Pour occuper les plus petits : cache-cache peluche



Cacher une peluche et demander aux enfants de la retrouver.

Les guider en leur disant « Tu chauffes » ou « Tu refroidis ».

### ■ Petites astuces

#### **Comment ôter l'amertume des endives ?**

Il suffit d'ajouter un petit carré de sucre au moment de la cuisson.

#### **Lèvres gercées, bouton de fièvre ?**

Pensez au miel ! Il possède de nombreuses vertus et notamment celles d'être nourrissant et cicatrisant.

Une couche épaisse de miel le soir avant d'aller se coucher et vos lèvres retrouveront leur douceur.

## Etat Civil



*Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à*

Séverine GAGNAIRE et Virginie MASSON



Bienvenue à

Ava BENOIT  
 Amaury BRAHMI  
 Anna-Lesia PARANT COURTIEU  
 Lyam LEFEVRE DENIS  
 Elyo MARRAS  
 Gabriel ESTEVEZ

Mme Lydie BYTEBIER née DEVOS  
 M. Michel BACHELET  
 Mme NIVERT Véronique née MULLER  
 Mme BOBANT Suzanne née LECLERC  
 M. Jacques JACOTIN  
 Mme GENTY Ginette née LHERMITTE  
 M. Jean-Louis CORCESSIN  
 Mme TUBIANA Ginette née BERNARD

nous ont quittés.

Toutes nos condoléances aux familles.

### ■ Demande d'actes d'état civil

Certains sites proposent de faire la demande d'acte à votre place contre rémunération. Or, si vous vous adressez directement à la mairie où l'acte a été transcrit, la **demande est totalement gratuite.**

# Ordures ménagères, recyclable et déchetterie



## 2021 JOUY LE CHÂTEL



**BAC JAUNE**



**ORDURES MÉNAGÈRES  
TOUS LES MERCREDIS**

Date de collecte			
Janvier	Lundi	11	Lundi 25
Février	Lundi	8	Lundi 22
Mars	Lundi	8	Lundi 22
Avril	Lundi	5	Lundi 19
Mai	Lundi	3	Lundi 17
Juin	Lundi	14	Lundi 28
Juillet	Lundi	12	Lundi 26
Août	Lundi	9	Lundi 23
Septembre	Lundi	6	Lundi 20
Octobre	Lundi	4	Lundi 18
Novembre	Lundi	1	Lundi 15
Décembre	Lundi	13	Lundi 27

**SORTIES DES BACS LA  
VEILLE AU SOIR**

Pour le renouvellement des cartes, rendez-vous en déchetterie avec votre ancienne carte aux horaires d'ouvertures.

Pour toute inscription, déménagement, perte de la carte, munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, et rendez-vous au siège du SMETOM-GEEODE, du lundi au vendredi de 09h00 - 12h00 13h00 - 17h00 et le samedi de 9h00 - 12h00.

Cependant, le siège du SMETOM-GEEODE sera fermé tous les samedis de JUILLET et AOÛT.

[WWW.SMETOM-GEEODE.FR](http://WWW.SMETOM-GEEODE.FR)



contact@smetom-geeode.fr



01 64 00 26 45



Z.I. R.D. 619 77370 NANGIS

## NOS SERVICES

**Broyage à domicile**



**Composteur**



**Broyage papiers**



**Les conteneurs**



**Dépôts sauvages**



**Animations**



**Un doute, une question.  
Contactez-nous.  
Sur notre site  
ou par téléphone.**

## A PARTIR DU LUNDI 4 JANVIER EN DÉCHETTERIES NOUVEAUX HORAIRES

BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, NANGIS, PROVINS, VERNEUIL L' ÉTANG, VILLIERS SAINT GEORGES et **VULAINES LES PROVINS**.

LUNDI	FERMÉ	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	FERMÉ	

### ATTENTION :

Fermeture hivernale de **VULAINES LES PROVINS** du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février.

### L'ACCÈS EST INTERDIT EN DÉCHETTERIES :

Aux grands utilitaires et grandes remorques «2 essieux» chargés de déchets verts, du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre. OBLIGATION de se rendre à **VULAINES LES PROVINS**

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés, les Dimanches et Lundis de Pâques et de Pentecôte compris.

Fermeture exceptionnelle :

Le Mardi 23 Novembre 2021 Après - midi

[WWW.SMETOM-GEEODE.FR](http://WWW.SMETOM-GEEODE.FR)

01 64 00 26 45



## Les prochaines festivités

**Le maintien ou non de ces dates dépend de l'évolution de la crise sanitaire.  
Les informations vous seront communiquées en temps voulu via la page Facebook ou sur le site de la commune.**

**Mardi 13 juillet :** Feu d'artifice.

**Jeudi 26 aout :** Défilé pour la commémoration de la libération de Jouy.

**Samedi 4 septembre :** Forum des associations.

**Jeudi 11 novembre :** Défilé pour la commémoration de la fin de la Première guerre mondiale

## Tarifs de location des salles communales

Par délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2021, les tarifs de location des salles communales sont les suivants :

		Habitant de la Commune	Habitant de la CCP (Communauté de Communes du Provinois)	Extérieur
<b>1 journée</b> <i>De 8h00 à 20h00</i>	Salle des fêtes	200	240	300
	Salle de l'ancienne mairie	100	120	150
<b>Week-end</b>	Salle des fêtes <i>Du samedi 8h00 au lundi 9h00</i>	280	320	380
	Salle de l'ancienne mairie <i>Sam de 8h00 à 20h00 Dim de 8h00 à 20h00</i>	140	160	190
<b>Chauffage</b> <i>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</i>	1 journée	25		
	2 journées	50		
<b>Caution location</b>		500		
<b>Caution ménage</b>		100		

La location de la salle de l'ancienne mairie se trouvant dans l'hyper-centre, la location s'entend en journée. Elle devra être inoccupée de 20h00 à 8h00.



# Vos photos...

*Parce qu'elles sont toutes plus belles les unes que les autres, nous ne pouvions les garder pour nous...*

